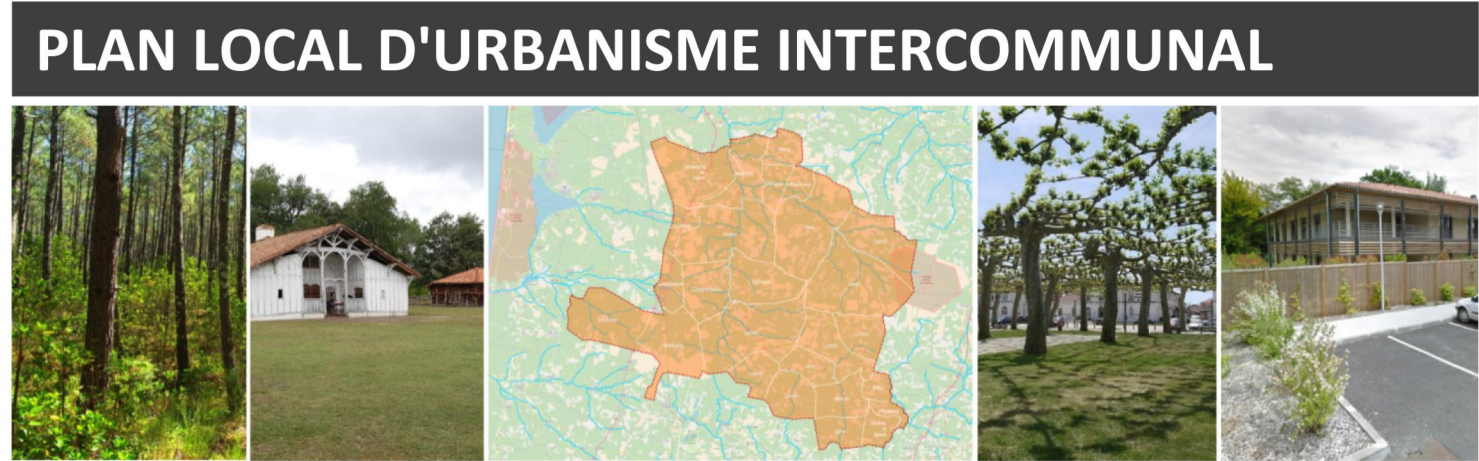




4.1 Documents Graphiques - zonages et prescriptions réglementaires

> Dossier approuvé

Commune d'ARGELOUSE
échelle 1/10000ème

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION	30/03/2017	le 07/12/2023	le 28/11/2024
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA DECISION EN DATE DU : 28 novembre 2024			
LE PRESIDENT DE LA CdC :			

Limites de zone du PLUI

Espaces Boisés Classés et Protection des feuillus au titre de l'article L151-23 du C.U.

Espaces verts et plantations à préserver ou réaliser en zone U

Prairies protégées en zone N

Terres agricoles à préserver

Secteurs de richesse du sol ou du sous-sol

Emplacement réservé

Secteur de diversité commerciale protégée

Secteur soumis à OAP sectorielle

Périmètre d'attente de projet global

Interfaces entre zones d'urbanisation et zones d'aléa fort d'incendie de forêt

Limite de recul des constructions par rapport aux voies à grande circulation

Patrimoine bâti inventorié

Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

Petit patrimoine inventorié

Airials remarquables

Information

Chemin de traverse du SPR de Solférino

Terrains avec constructions existantes, engagées ou autorisées non cadastrées

